



• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO  
des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84

---Programme et  
inscription---

N° OF : 93840249684  
N° agrément certiphyto Agribio  
84 PA01651

## Produire ses semences potagères : de la biologie des plantes à la production, réglementation et biodiversité

Avec Jean Luc Danneyrolles (Potager d'un curieux), Émilie Lapprand (réseau semences paysannes) et Caroline D'Yvoire (GRAB)

08 et 16 Février 2017 (9h - 17h)

Cette formation sera suivie d'une journée pratique chez Jean Luc Danneyrolles à l'automne 2017.

### OBJECTIF

**Apprendre à produire ses semences potagères : biologie des plantes, production, tri, récolte**  
**Maîtriser les grands principes, acteurs et enjeux juridiques autour des semences, pour suivre l'actualité et connaître les leviers pour poursuivre les actions de terrain.**

### PROGRAMME

#### Mercredi 08 février

##### 9h à 12h30 : biologie des plantes et botaniques

- Présentation du potager d'un curieux
- Brève histoire « jardin ,agriculture : du croissant fertile à bayer monsanto »
- Histoire légumière ,centre de biodiversité (Vavilov)
- Les principales grandes familles légumières
- botanique, calendrier de culture, récolte, méthode de tri.

##### 13h30 à 17h00 : Sélection, conservation et itinéraires techniques

- Observation de graines
- sélection conservatrice,la maintenance variétale
- Reprise Itinéraire agro-écologique de trois espèces « de la semence à la semence »
  - *la laitue (lactuca sativa) autogame annuelle astéracée*
  - *une courgette ou une courge(cucurbita sp) allogame annuelle*
  - *une carotte de votre choix apiacée bisannuelle allogame*
- État actuel de la semence alternative et dynamique en cours
- Bilan, échanges

#### Judi 16 février

##### 9h à 13h00 : le contexte et la réglementation autour des semences

- contexte en 2016 et panorama des différents acteurs en jeu : entreprises, institutions, organisations paysannes au niveau français, européen et international.
- un corpus en mouvement : le droit, fruit d'un rapport de force.
- Quelles sont les différents pans réglementaires en jeu : Commercialisation : un catalogue ? Des catalogues ? Quelles différences entre amateurs et professionnels ?

##### 14h00 à 17 h00 : Juridique, ressources et travail en réseau

- Droit de Propriété Intellectuelle : le COV et le Brevet. La notion de domaine public.
- Les ressources génétiques : qu'est ce que c'est ? + les questions sanitaires
- les ouvertures et espaces de travail pour un collectif travaillant des semences paysannes et les dernières évolutions (ex : loi biodiversité)
- présentation du réseau Edulis (réseau semence paysanne en PACA) par Caroline d'Yvoire (GRAB) et échange avec les stagiaires



• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Fonds pour la Formation des Intercommunes du Vaucluse



l'Europe s'engage  
en  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Fonds Social Européen

FORMATION  
AGRIBIO 84

---Programme et  
inscription---

N° OF : 93840249684  
N° agrément certiphyto Agribio  
84 PA01651

### Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

- Approches théoriques et échanges entre participants, jeux pour comprendre les aspects réglementaires
- interrogations des stagiaires sur leurs pratiques et le travail collectif
- atelier d'observations de graines
- atelier en petit groupe de construction d'itinéraire technique

## INFOS PRATIQUES

**Intervenant :** Jean Luc Danneyrolles (potager d'un curieux), Emilie Lapprand (réseau semences paysannes) et Caroline D'Yvoire (GRAB)

**Animation/logistique :** Oriane Mertz, Conseillère filière maraîchage à Agribio 84-13.

**Salle de formation :** le mercredi 08 février et jeudi 16 février au GRAB à Avignon (à confirmer)

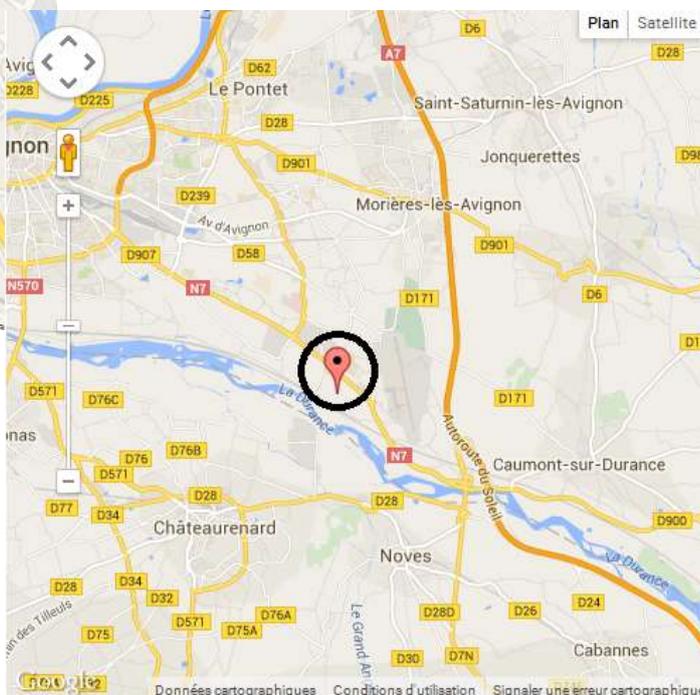
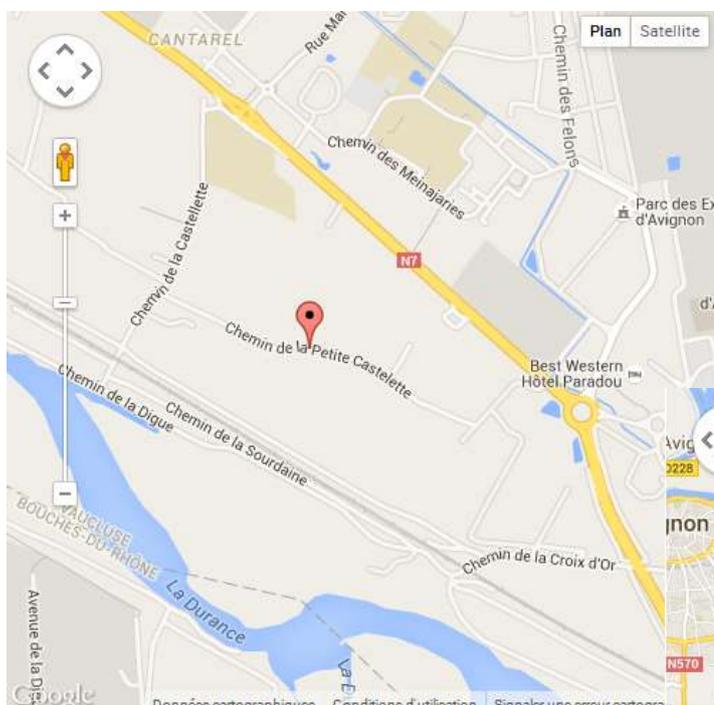
**Repas du Midi (vers 12H30) :** repas partagé, chacun amène un plat à partager avec le groupe

### Plan d'accès

Maison de la Bio - 255, Chemin de la Castelette – BP 11283 – 84911 – AVIGNON Cedex 9 Coordonnées

GPS : N 43° 54' 30 – E 4° 52' 55

En arrivant du centre d'Avignon, prendre la route de Marseille et N7 direction Cavailon – Aix. Vous passez devant le centre commercial Mistral 7. Au rond point tout droit. Continuer sur 900 m et prendre à droite chemin de la Castelette. Continuer sur ce chemin 300 m environ. Légèrement sur la gauche il y a un portail vert et un parking. Vous pouvez vous y garer. La maison de la bio est le grand bâtiment en pierre.







• AGRIBIO 84 •  
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •  
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION  
AGRIBIO 84

---Programme et  
inscription---

N° OF : 93840249684  
N° agrément certiphyto Agribio  
84 PA01651

## \*Conditions générales de formation

### Pensez au service de remplacement

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

### Le crédit d'impôt à la formation

#### Qui est concerné ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

#### Comment est-il calculé ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

#### Comment en bénéficier ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635\*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

**Public** : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

**Aspects pratiques** : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

**Coût des formations** : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

**Je souhaite participer à une formation** : Je prends connaissance des conditions générales de formation. Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

**Je ne veux/peux plus participer à la formation** : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

**Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation** : En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

**Après la formation** : feuilles d'émargement, attestation, convention et facture acquittée peuvent être remises à la fin de la formation sur demande pour les formations payantes et pour bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.